



Convocation a la demande de la badr

Par **nicolas z**, le **22/07/2014 à 02:20**

bonsoir, rnrnj'ai eu la mauvaise idée d'ouvrir ma boîte à lettre et d'y trouver une convocation de la badr pour après demain.rnLe motif est affaire me concernant.rnIls me demandent de venir avec mon permis de conduire ainsi que la carte grise et de l'assurance de ce véhicule.rnJe précise que le véhicule a été vendu il y a 3 ans mais que la carte grise n'a pas été changée car celle-ci a été perdue, que n'utilisant plus ce véhicule, et que le vendeur n'est pas disposé à me faire un duplicata (normal), je n'ai pas cherché à aller plus loin.rnLe propriétaire du véhicule a mon adresse et m'envoie toutes les amendes, qui sont payées.rnMa femme est la conductrice de ce véhicule.rnLa voiture est à la même place sur un parking depuis 6 mois dû à un achat d'un nouveau véhicule et ancien véhicule non vendable....rnJe tiens aussi que mon permis a été annulé il y a quelques temps, que j'ai eu un jugement il y a 7 mois et que depuis je ne conduis plus.rnrnBref je pense avoir été complet et j'aimerais avoir des infos

Par **chaber**, le **22/07/2014 à 06:42**

bonjour,rn[citation]j'ai eu la mauvaise idée d'ouvrir ma boîte à lettre[/citation]ouvrir sa boîte aux lettres n'est une mauvaise idée mais une nécessité pour retirer régulièrement son courrier: bonnes ou mauvaises nouvelles.rn[citation]Ils me demandent de venir avec mon permis de conduire ainsi que la carte grise et de l'assurance de ce véhicule. [/citation]tout à fait normal.rn[citation]Je précise que le véhicule a été vendu il y a 3 ans mais que la carte grise n'a pas été changée car celle-ci a été perdue, que n'utilisant plus ce véhicule, et que le vendeur n'est pas disposé à me faire un duplicata (normal), je n'ai pas cherché à aller plus loin. [/citation]qui a perdu la carte grise?rn[citation]Le propriétaire du véhicule a mon adresse et m'envoie toutes les amendes, qui sont payées[/citation]par vous-même?[citation]La voiture est à la même place sur un parking depuis 6 mois dû à un achat d'un nouveau véhicule et ancien

véhicule non vendable.[/citation]Tout véhicule doit être assuré même garé sur un parking.rn[citation]j'aimerais avoir des infos[/citation]sans entrer dans les détailsrnrndéfaut de certificat d'immatriculation: art R322-1 amende 4ème classernrndéfaut d'assurances: R324-2 infraction jusqu'à 3750€ d'amende et éventuellement suspension de permis 3ans et confiscation du véhicule rn rnstationnement abusif: L417-1 délai de 7 jours L325-1rn rnplus éventuellement les frais d'enlèvement et mise en fourrière.